



# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 2, 31 mai 2024

### Insecticides homologués dans les cultures de crucifères en 2024

Ce bulletin d'information présente les matières actives homologuées pour lutter contre les altises, la cécidomyie du chou-fleur, les chenilles défoliaitrices (piéride du chou, fausse-teigne des crucifères et fausse-arpenteuse du chou), la mouche du chou, les pucerons, la punaise terne, les thrips, les limaces et les vers gris dans les cultures de crucifères. Pour les noms commerciaux, il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive. Certains hyperliens de ce bulletin vous dirigeront donc vers les séries dans [SAgE pesticides](#) qui regroupent des formulations équivalentes.

Il est important de rappeler que toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un [dépistage](#) afin de s'assurer de mettre en œuvre la bonne stratégie de gestion. L'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduction des pesticides et des risques associés à leur utilisation.

**Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.**

Pour télécharger une version au format Excel, cliquez [ici](#).

# Information présentée dans les tableaux

L'information étant présentée sous forme de tableaux, voici ce que vous y retrouverez :

1. **Groupe de résistance (IRAC), famille chimique, matière active et nom commercial**
  - Vous pouvez cliquer sur **IRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux insecticides pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.
  - En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit.
2. **Dose/hectare** : selon la culture et le ravageur visé.
3. **Indices de risque** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec \(IRPeQ\)](#).
4. **Délai de sécurité (DS)** : délai à respecter avant la réentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
5. **Cultures** pour lesquelles les pesticides sont homologués (voir la légende), **période d'application**, s'il y a lieu (voir la légende) et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**.
6. **Autres ennemis visés**, c'est-à-dire les autres insectes ravageurs contre lesquels le produit est homologué. Il est toutefois important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit.
7. **Nombre d'applications maximum par année** pour chaque produit commercial.
8. **Complément d'information sur les produits**. L'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes, de [SAgE pesticides](#) et/ou des [index phytosanitaires ACTA](#).

## Quelques notions et outils

### 1. Propriétés systémiques : un rappel de la définition

Signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de monter vers le haut de la plante et de descendre vers les racines.

### 2. Le calcul des indices de risque pour l'environnement (IRE) et la santé (IRS) de l'IRPeQ

Les [IRE](#) et [les IRS](#) de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour l'environnement et la santé. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour l'environnement et la santé. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veuillez noter que pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée, lorsque figure sur l'étiquette d'un produit un intervalle de doses homologuées contre un même organisme. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué « ND » pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRE et les IRS peuvent varier selon la dose utilisée et la méthode d'application. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consulter le [guide méthodologique](#) de l'IRPeQ.

### 3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'aide à la décision qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

## CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

### L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du MELCCFP.

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. (CIEL), Sara-Jane Martin, biol. (CIEL) et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du sous-réseau Crucifères ou le secrétariat du RAP](#). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste, Cindy Ouellet et Sophie Bélisle (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

# Insecticides homologués dans les cultures de crucifères – 2024

## Légende des tableaux

VF : Vérifier sur l'étiquette

ND : Non disponible

- : Non homologué

S : Au semis

P : À la plantation

T : À la transplantation

PS : Après le semis

PT : Après la transplantation

 : Produits pouvant être autorisé en lutte biologique, selon la liste des noms commerciaux des biopesticides (MELCCFP, 2024)

 : Produits faisant l'objet d'une justification et d'une prescription agronomiques (MELCCFP, 2024)

A : Altises

CCF : Cécidomyie du chou-fleur

CD : Les 3 Chenilles défoliaitrices : FAC, FTC et PC

FAC : Fausse-arpenteuse du chou

FTC : Fausse-teigne des crucifères

PC : Piéride du chou

MC : Mouche du chou

P : Pucerons

PT : Punaise terne

T : Thrips

VG : Vers gris

L : Limaces

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les altises (A) dans les crucifères – 2024

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou dose max par année	Complément d'information													
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B																	
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres														
1A	Carbamates	Carbaryl	SEVIN XLR	1,25-2,5 L	172	168	Dépistage : 12 h Autres : 5 jours	-		21	Chou-rave : 5		7		-	FTC, PC	2	Faibles propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. Utiliser la dose moins élevée sur les jeunes plants.													
1B	Organophosphorés	Malathion	MALATHION 85 E	0,535-1,345 L	92	144	Radis : 12 h Navet, chou frisé et chou-rave : 24 h Autres : 48 h	-	-	-	-	-	-	-	7	7	-	PC, FAC, P	1	Non systémique, agit par contact, ingestion et inhalation. Plus efficace lorsque les températures sont supérieures à 20 °C.											
			MALATHION 500	1,4-3,0 L				3		7																					
3A	Pyréthinoïdes de synthèse	Cyperméthrine	UP-CYDE 2.5 EC	Rutabaga et navet : 200 ml Autres : 140 ml	215	183	12 h	3			-	-	-	21	-	21	-	Crucifères-feuilles et fleurs seulement : CD, T, VG	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion. Activité larvicide. Il y a un effet répulsif : inhibition de la ponte chez les adultes et d'alimentation chez les larves. Ne pas appliquer le produit en terres noires.											
			SHIP 250 EC					3		7																					
		Deltaméthrine	DECIS 100 CE	75-100 ml	15	169	12 h	-	-	3	-	-	-	-	-			CD	VF	Résultats optimaux obtenus lorsqu'appliqués sur des populations d'insectes qui commencent à se développer, avant qu'une population dommageable ne soit établie. Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines.											
			POLECI 2,5 EC	300-400 ml				3	7																						
		Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	42 ml	327	72	12 h	3	3	1	3	1	1	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-			CCF, CD, T	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Ovicide sur les lépidoptères. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en condition chaude.											
			SILENCER 120 EC					3	3	1	3	-	-																		
			LABAMBA					3	3	1	3	-	-																		
			ZIVATA					3	3	1	3	-	-																		
		Perméthrine	AMBUSH 500EC	70-140 ml ou 140 ml	159	196	12 h	7	3			-	-	1*	2	-		CD, VG	Navet* : 3 Autres : 4	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur les œufs, les larves (effet répulsif) et les adultes. Persistance d'action de 15 à 20 jours. *Navet : Appliquer max. stade 8 feuilles de la culture.											
			POUNCE 384 EC	90-180 ml				-																							
			PERM-UP	180 ml				7	3																						
			IPCO SYNCRO					-																							
4A	Néonicotinoïdes	Imidaclopride	ADMIRE 240	7,5-12 ml/100 m de rang	Radis : 11	Radis : 359	24 h	-			-		-		21			P	1	Agit par contact et ingestion, aussi doté de propriétés systémiques. Appliquer avant ou pendant l'éclosion des œufs. Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau. Irrigation nécessaire dans les 24 h suivant l'application (pas plus de 20 mm).											
		Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	375-625 ml	Sillon : 68	173	12 h	Tout le groupe 5 : ND Traitement dans le sillon						-			-		P	625 ml/ha	Produit systémique, transporté par le xylème. Agit par contact et ingestion. Répression des altises en début de saison. NE PAS procéder à une application d'insecticide du groupe 4 après avoir effectué un traitement du sol avec ACTARA 240 SC.										
5	Spinosynes	Spinétorame	DELEGATE	200 g	7	100	12 h	-			-		3		Daikon : 3	CD	3	Non systémique. Agit par contact, mais surtout par ingestion. Efficace sur les jeunes larves. Persistance de 7 à 21 jours selon le ravageur.													
		Spinosad	ENTRUST	364 ml	4	73	3 jours	Tout le sous-groupe 4-13B : 3			-		3		Daikon : 3	CCF, CD*, MC, T	3	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours, selon le ravageur visé. Répression de l'altise.													
			SUCCESS	182 ml				-			-		-								*Autres ennemis : homologués pour CD seulement dans les crucifères racines.										

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les altises (A) dans les crucifères – 2024**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours									Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou dose max par année	Complément d'information					
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B																
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres							
28	Diamides	Cyantraniliprole	EXIREL	500-1 000 ml	4	172	12 h	Tout le groupe 5 : 1									CCF, CD, P, VG	4	Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. Activité larvicide.					
								5	175	-											CD, P, VG			
		VERIMARK	Sillon : 3 Bassinage : 5	Dans le sillon : 0,75-1 L Bassinage : 24-32 ml/ 1 000 plants	177	177		Tout le groupe 5 : ND									CCF, CD, MC	1	Bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.					
								-													MC			
		Cyclaniliprole	HARVANTA 50SL  CYCLANILIPROLE 50 SL	1,2 L	6	145		-			1	Tout le sous-groupe 4-13 : 1 Contre altise à tête rouge seulement.		21 - Application au semis ou à la plantation seulement					FTC, FAC, T	3	Ne pas faire d'application de tout produit du groupe 28 dans une période de 30 jours. Maximum de 2 applications consécutives.			
								-				Tout le groupe 5 : 1 Contre altises à tête rouge seulement		-							CD, P, VG			
30	Meta-diamides	Broflanilide	CIMEGRA	125 ml	198	256	12 h	Groupe 5-13 : 1 Contre altises du genre <i>Phyllotreta</i> seulement				Groupe 4-13B : 1 Contre altises du genre <i>Phyllotreta</i> et altise à tête rouge		-					CD	2				

1. Attention : La dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre la cécidomyie du chou-fleur (CCF) dans les crucifères – 2024**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours									Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou de dose max par année	Complément d'information					
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B										
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres							
3A	Pyréthinoïdes de synthèse	Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	83 ml	329	72	12 h	3	3	1	3	1	-					A, CD, T	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Ovicide sur les lépidoptères. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en condition chaude.				
			SILENCER 120 EC																					
			LABAMBA																					
			ZIVATA																					
4A	Néonicotinoïdes	Acétamiprid	ASSAIL 70 WP	86 g	20	1	Rutabaga : 12 h Autres cultures : Dépistage 48 h, Autres tâches 4 jours	Tout le groupe 5 : 7						-	-	7	-	P*	5	Agit par contact et ingestion sur les larves. Doté de propriétés systémiques. Couvrir complètement et uniformément le plant pour obtenir une suppression optimale. *Pucerons : le groupe 5 seulement				
			ACETA 70 WP											-	-	-	-							
		Imidaclopride 	INTERCEPT 60 WP	4,1 g/1 000 plantules (bassinage)	29	81	12 h	(En serre) Tout le sous-groupe 5A : 21 Délai de 10 jours entre l'application et le repiquage				-	-					-	1	Agit par contact et ingestion sur les larves, aussi doté de propriétés systémiques. Efficace contre les larves de CCF. Traitement par bassinage seulement.				
			MERIT 60 WP																					
4A/15	Néonicotinoïdes/ Benzoylurée à substituant	Acétamipride/ Novaluron	CORMORAN	740 ml	24	37	Dépistage : 48 h	Tout le groupe 5-13 : 7				-	-					CD, P, PT	1,68 L/ha	Acétamipride : agit par contact et ingestion sur les larves, et doté de propriétés systémiques. Novaluron : agit par ingestion et par contact. Efficace contre les larves. Effets toxiques sur certains œufs et peut réduire la fécondité.				
5	Spinosynes	Spinosad	SUCCESS	146 ml	4	73	3 jours	Tout le groupe 5 et 4-13B : 3						-	-	-	-	A, CD, MC, T	3	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion, essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur. Réduction des dommages causés par la CCF.				
			ENTRUST	292 ml										-	-	-	-							
23	Dérivés d'acide tétronique et tétramique	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	220-365 ml	115	1	12 h	Tout le groupe 5 : 1						-	-	-	-	P, T*	730 ml/ha	Produit systémique, agit par ingestion. Efficace sur les larves de la CCF. Persistance de 4 à 5 semaines selon le ravageur. *Homologué contre les thrips pour le groupe de culture 5-13.				
28	Chlorantraniliprole	CORAGEN	CORAGEN	250 ml	4	91	12 h	Tout le groupe 5 : 3						1				CD, VG	4	Non systémique. Efficace contre les larves et l'activité adulticide observée chez certains diptères et coléoptères. Persistance d'action de 7 à 14 jours, selon le ravageur. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.				
			CORAGEN MAX	83 ml										-	-	-	-							
	Cyantraniliprole	EXIREL	500-750 ml	4	92	12 h	Tout le groupe 5 : 1										A, CD, P, VG	4	Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.					
			VERIMARK	750-1 000 ml	5	177	Tout le groupe 5 : ND Application au semis ou à la plantation seulement										A, CD, MC	Bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.						

1. Attention : La dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les chenilles défoliatrices (CD) (PC, FTC, FAC) dans les crucifères – 2024**

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les chenilles défoliarices (CD) (PC, FTC, FAC) dans les crucifères – 2024**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Dose selon le ravageur visé (/ha)			Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours									Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou dose max par année	Complément d'information					
										Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B										
							Piéride du chou	Fausse-teigne des crucifères	Fausse arpenteuse du chou	Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres							
11A	Produits microbiens de type BT	Bacillus thuringiensis var. aizawai	XENTARI WG	5	ND	4 h	500-1 000 g			Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 0						0	Daïkon : 0		-	-	Agit par ingestion. Persistance de 8 à 12 jours (selon pluviométrie et croissance des plantes). Traiter lorsque les larves sont jeunes.					
		Bacillus thuringiensis var. kurstaki	THURICIDE-HPC	5	ND	4 h	2,0-4,25 L			0			-	Chou frisé : 0*	-			-	-	-	Agit par ingestion.					
			DIPEL 2X DF	5	ND	4 h	VF	VF	275-550 g	0**			0	Brocoli chinois : 0	-							*Thuricide HPC homologué contre la FAC seulement dans le chou frisé.				
			BIOPROTEC PLUS	5	ND	4 h	0,9-1,8 L			0			0	Pak choï, brocoli chinois, chou frisé : 0	-							**Dipel 2X DF n'est pas homologué contre la FTC dans le chou-fleur.				
15	Benzoylure à substituant	Novaluron	RIMON 10 EC	4	36	12 h	410-820 ml			4			7	Chou frisé : 7 Brocoli chinois et chou-rave : 4	-			-	3	-	Agit par contact et ingestion. Efficace contre les larves. Effet toxique sur les œufs de certaines espèces. Peut réduire la fertilité.					
18	Diacylhydrazine	Méthoxyfénazole	INTREPID	13	92	12 h	0,3-0,6 L			Tout le groupe 5 : 1						-						2 L/ha	Persistance d'action de 21 jours (ovicide).			
28	Diamides	Chlorantraniliprole	CORAGEN	4	91	12 h	250 ml			Tout le groupe 5 : 3						1			CCF, VG	4	Non systémique. Efficace sur tous les stades larvaires et sur les œufs des lépidoptères. Persistance d'action de 7 à 14 jours, selon le ravageur.					
			CORAGEN MAX				83 ml															Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.				
		Cyantraniliprole	EXIREL	4	74	12 h	250-500 ml			Tout le groupe 5 : 1						7	Daïkon : 7		A, CCF, P, VG	4	Les deux produits : activité larvicide par voie orale. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.					
			VERIMARK	5	177		750-1 000 ml			Tout le groupe 5 : ND Application au semis ou à la plantation seulement						-			A, CCF, MC		1	*EXIREL est efficace pour contrôler la FAC seulement dans les crucifères-racines. Verimark : bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines.				
		Cyclaniliprole	CYCLANILIPROLE 50SL	6	145	12 h	-	0,8-1,2 L	0,8-1,2 L	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1						-			T, Altise à tête rouge*	3	FTC - pour une gestion efficace de la résistance, ne pas appliquer ce produit sur les générations successives de FTC, ni plus de 2 fois au sein d'une seule génération ou dans une période de 30 jours.					
			HARVANTA 50SL							-						-						*Aussi homologué contre l'altise à tête rouge pour tout le groupe 4-13B.				
		Tétraniliprole	VAYEGO 200SC	85	171	12 h	150 ml	150 ml	225 ml*	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1						-			A, P, VG	4	*Répression de la fausse-arpenteuse du chou. Agit par contact et ingestion.					
30	Meta-diamides	Broflanilide	CIMEGRA	198	256	12 h	125 ml			Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1						-			A		2	-				
31	Nucléopolyhédrovirus	Granulovirus de Plutella xylostella (PlxyGV) (isolat GV-0020)	PLUTEX	ND	ND	4 h	-	50-200 ml	-	Groupe 5-13 : 0						-			ND	Le traitement doit viser les œufs en éclosion ou les 1ers stades larvaires.	-	-				
		Nucléopolyhédrovirus Autographa californica FV11	LOOPEX FC	ND	1	4 h	-	-	50-200 ml	Tous les sous-groupes 4-13 et 5-13 : 0						-			ND			Doit être ingéré par les larves pour être efficace.				

1. Attention : La dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

2. FTC confirmée résistante au Québec selon SAgE pesticides.

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre la mouche du chou (MC) dans les crucifères – 2024**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours									Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou de dose max par année	Complément d'information		
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B							
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres				
5	Spinosynes	Spinosad	ENTRUST SUCCESS	25 ml/1 000 plants	ND	ND	Bassinage en serre : 24 h 12,5 ml/1 000 plants 6-12 ml par 300 m de rang	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : Traitement en serre avant la transplantation seulement						-			A, CCF, CD, T	1	Propriétés systémiques. Agit par contact et ingestion. Essentiellement larvicide. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur visé.		
				12 h				-						3 (PS)	-	3 (PS)	-			Homologation d'urgence valide du 17 mai 2024 au 16 mai 2025.	
								-						A, CD	Navet : 1 Rutabaga : 2						
28	Diamides	Cyantraniliprole	VERIMARK	10-15 ml/100 m de rang	4	183	12 h	Tout le groupe 5 : ND Application au semis ou à la plantation seulement						21 Application dans le sillon			A, CCF, CD*	1	Bassiner au plus tôt 72 h avant la plantation au champ. Répression tôt en début de saison. Le produit doit atteindre la zone racinaire, puisqu'il est conçu pour offrir une performance optimale lorsqu'il est absorbé par les racines. Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. *CCF et CD groupe 5 seulement.		
				35-54 ml/1 000 plants				Tout le groupe 5 : ND Application en serre au plus tôt 72 h avant la plantation. Voir section Bassinage des plants en plateaux sur l'étiquette.						-							
30	Meta-diamides	Broflanilide	CIMEGRA	187,5-250 ml/ha (1,9 ml/100 m rang)	ND	ND	12 h	Groupe 5-13 : 1				-		-	-	-	-	2	Produit de contact. <b>Homologation d'urgence valide du 17 mai au 31 décembre 2024.</b>		
								-				PS (40)		PS (40)						Navet : 1 Rutabaga : 2	Produit de contact. Homologation d'urgence valide du 21 mai 2024 au 20 mai 2025.

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les pucerons (P) dans les crucifères – 2024**

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les pucerons (P) dans les crucifères – 2024**

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Décalage d'attente avant récolte (DAAR) en jours									Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou dose max par année	Complément d'information						
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B											
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres								
4D	Buténoïdes	Flupyradiflure	SIVANTO PRIME	500-750 ml/ha	77	18	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1						7			-	2 L/ha							
9D	Pyropènes	Afidopyropen	VERSYS	0,1 L/ha	1	128	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 7						-			-	4	*NE PAS faire plus de 2 applications successives de SEFINA avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent.						
			SEFINA*	0,2 L/ha																					
23	Dérivés d'acide tétronique et tétramique	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	220-365 ml/ha	1	115	12 h	Tout le groupe 5 : 1						-			CCF, T*	730 ml/ha	Produit systémique, agit par ingestion. Persistance de 4 à 5 semaines selon le ravageur. *Homologué contre les thrips pour le groupe de culture 5-13.						
28	Diamides	Cyantraniliprole	EXIREL	500-1 500 ml/ha	175	Application terrestre : 5 Application aérienne : 6	12 h	Tout le groupe 5 : 1						7			A, CCF*, CD, VG	4	Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28. *CCF groupe 5 seulement.						
		Tétraniliprole	VAYEGO 200 SC	150 ml/ha				Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1						-			A, CD, VG								
29	Pyridine-carboxamide	Flonicamide	BELEAF 50SG	0,12-0,16 kg/ha	11	24	12 h	Tout le groupe 5 : 0						3			PT : Groupe 1B seulement	3	Aphicide systémique.						
NA	Biopesticides	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	BIO-CERES G WP	2-4 g/L d'eau	ND	5	4 h	Tous les transplants de crucifères en serre : 0									T	ND	Agit par contact.						
			BIOCERES G EC	2-4 ml/L d'eau				Tous les légumes de serre : 0																	
		Beauveria bassiana (souche GHA)	BOTANIGARD 22WP	250-500 g/400 L d'eau	ND	5	4 h	Tous les légumes de serre : 0																	
			BOTANIGARD ES	0,5-1 L/400 L d'eau				Tous les légumes de serre : 0																	
		Beauveria bassiana (souche PPRI 5339)	VELIFER	450 à 900 ml / 1 000 L d'eau	ND	5	4 h	Tous les légumes de serre : 0																	
		Huile de canola	GENERAL HYDROPONICS SUFFOCOAT		2%	ND	5	4 h	0						Chou frisé : 0			-	2 en période de dormance, 4 pendant l'été						
			DOKTOR DOOM						-						0										
			VEGOL						-						-										
			KNOCK DOWN POT-IT						-						-										
		Huile minérale	PURESPRAY GREEN 13E	10 L/550-1 100 L d'eau/ha	132	86	12 h	-						-			-	ND							
			DOUBLE DOWN					Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 12 h						21											
		Savon (sel de potassium d'acide gras)	SUFFOIL-X	13 L/1 000 L d'eau	transplants en serre : 16 Au champ : 77	100	5	4 h	Tout le sous-groupe 1B : 12 h									T, oïdium (répression)	8	Dissuade les pucerons de se nourrir sur le plant.					
			OPAL						Tous les légumes de plein champ et de serre : 0																
			KOPA						Tous les légumes de plein champ et de serre : 0																
			GENERAL HYDROPONICS EXILE						Tous les légumes de plein champ et de serre : 0																
			SAFER'S	2 % v/v					Tous les légumes de plein champ et de serre : 0																
			OLEGROW	2 L de concentré/100 litres d'eau à un taux de 700-1 900 L/ha	100			VF	Tous les légumes de plein champ et de serre : 0									3 par cycle de récolte	Appliquer un maximum de trois applications consécutives afin d'assurer de ne pas endommager les plantes, sauf indication contraire.						

1. Attention : La dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les thrips (T) dans les crucifères – 2024

Groupe IRAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours								Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou dose max par année	Complément d'information				
								Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B								
								Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres					
1B	Organophosphorés	Diméthoate	LAGON 480 E	0,55-1,25 L	73	176	5 jours	7		-		-		-		-		P	2	Propriétés systémiques, agit par contact et ingestion.		
3	Pyréthrinoïdes de synthèse	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	200 ml	215	183	12 h	3				-		-		-		A, CD, VG*	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion. Activité larvicide. Effet répulsif : inhibition de la ponte chez les adultes et d'alimentation chez les larves. Ne pas appliquer le produit en terres noires. * VG seulement pour UP-CYDE 2,5 EC.		
			SHIP 250 EC					-				-		-		-		A, CD				
		Lambda-cyhalothrine	SILENCER 120 EC	188 ml	335	72	12 h	3	3	1	3	3	Brocoli chinois et chou-rave : 3	-		-		A, CCF, CD	3	Non systémique. Agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. Sa persistance d'action est de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en condition chaude.		
			MATADOR 120 EC					-				-		-		-		-				
			LABAMBA					-				-		-		-		-				
			ZIVATA					-				-		-		-		-				
5	Spinosynes	Spinétorame	DELEGATE	200-336 g	7	100	12 h	1				-	-		-		-		CD	3	Non systémique. Agit par contact et par ingestion sur les jeunes stades larvaires. Sa persistance est de 7 à 21 jours selon le ravageur visé. Viser les œufs en éclosion ou les petites larves.	
		Spinosad	ENTRUST	292 ml	4	73	3 jours	Tout le groupe 5 : 3				-		-		-		A, CCF, CD, MC	3	Propriétés systémiques. Essentiellement larvicide. Agit par contact et ingestion. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur visé. Répression des thrips.		
			SUCCESS	146 ml				-				-		-		-						
23	Dérivés d'acide tétronique et tétramique	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	365 ml	115	1	12 h	1				-	-		-		-		P, CCF	730 ml/ha	Prévoir 3 à 4 jours après l'application pour noter une baisse du nombre de larves.	
28	Diamides	Cyclaniliprole	CYCLANILIPROLE 50SL	1,2 L	6	145	12 h	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 1				-		-		-		FTC, FAC, Altise à tête rouge*	3	Ne pas faire d'application de tout produit du groupe 28 dans une période de 30 jours. Maximum de 2 applications consécutives. *Aussi homologué contre l'altise à tête rouge pour tout le groupe 4-13é		
28/3	Diamides/ Pyréthrinoïdes de synthèse	Chlorantraniliprole/ Lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS	500 ml	341	181	Dépistage : 6 jours Désherbage : 7 jours Récolte mécanique : 3	Tout le sous-groupe 5A Récolte manuelle : 8				-	-		-		-		VG, mineuses	3	Chlorantraniliprole : agit comme ovicide, ovo-larvicide et larvicide. Lambda-cyhalothrine : agit par contact et ingestion. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes et venteuses. Non systémique. Appliquer sur de petites plantes. Ne pas faire d'application foliaire pour une période de minimum 60 jours après un traitement au sillon, au sol ou après la plantation avec des semences traitées avec un insecticide du groupe 28.	
NA	Biopesticides	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	BIO-CERES G WP	200-400 g/100 L d'eau	5	ND	4 h	Transplants de crucifères en serre : 0								P		ND	Agit par contact.			
			BIOCERES G EC	2-4 ml/L d'eau				Légumes en serre : 0								P						
		Beauveria bassiana (souche GHA)	BOTANIGARD 22WP	500-1 000 g/400 L d'eau	5	ND	4 h	Tout le groupe 5 : 12 h								P		ND				
			BOTANIGARD ES	2 L/400 L d'eau				-								P et oïdium (répression)						
		Huile minérale	SUFFOIL-X	10-20 L / 1 000L d'eau	115	16	12 h	-								8						

1. Attention : La dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.

**Liste d'insecticides homologués pour lutter contre les limaces (L), les vers gris (VG) et la punaise terne (PT) dans les crucifères – 2024**

Ravageur	Groupe IFAC	Famille chimique	Matière active	Nom commercial	Dose/hectare (ou autre si spécifié)	IRS	IRE	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant récolte (DAAR) en jours									Autres ennemis visés <sup>1</sup>	Nombre d'applications ou dose max par année	Complément d'information									
									Cultures des groupes 5-13 et 4-13B						Cultures du sous-groupe 1B														
									Brocoli	Chou-fleur	Chou	Chou de Bruxelles	Chou chinois	Autres cultures	Navet	Radis	Rutabaga	Autres											
Limaces	1A	Carbamates	Méthomyl	LANNATE	775 g	88	372	12 h	-						30	-	-	-			CD	1	Il est recommandé d'appliquer le produit tôt le matin ou tard le soir. Ne pas appliquer après le 15 août. Systémique. Agit par contact et ingestion.						
	ND	Substance inorganique	Phosphate de fer	SLUGGO PROFESSIONAL	12 à 50 kg	5	1	ND	Tout le groupe 5 : ND						Tout le groupe 1 : ND			-	NA	Agit par ingestion									
			EDTA de sodium et de fer (III)	SAFER'S SLUG AND SNAIL BAIT II	11-22 kg	50	1	ND	Tout les légumes de champs et de serre : ND						-			-	NA										
		Acétals	Métaldéhyde	DEADLINE M-PS	14 à 27,5 kg	114	103	12 h	-			21	-		-			-			3	Ne pas appliquer directement sur le feuillage ou la partie comestible de la culture.							
Punaise terne	4A/15	Acétamipride/Novaluron	Néocotinoïdes/Benzoylure à substituant	CORMORAN	740 ml	24	37		Tout le groupe 5-13 et 4-13 : 7						-			CCF, CD, P	1,68 L/ha	Acétamipride : git par contact et ingestion sur les larves, et doté de propriétés systémiques. Novaluron : git par ingestion et par contact. Efficace contre les larves. Effets toxiques sur certains œufs et peut réduire la fécondité.									
	4C	Sulfoximines	Sulfoxaflor	CLOSER	300 ml	20	40	12 h	Tout le groupe 5 : 3						Tout le sous-groupe 1 B : 7			P	Groupe 5 : 600 ml/ha Sous-groupe 1B : 2	NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures nî en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter.									
	29	Pyridine-carboxamide	Flonicamide	BELEAF 50SG	0,2 à 0,3 kg	11	24	12 h	-						Tout le sous-groupe 1 B : 3			P	3	Appliquer lorsque la punaise terne apparaît pour la première fois dans le champ et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. Beleaf empêche les punaises ternes de se nourrir, mais cela peut prendre plusieurs jours pour constater une réduction de leur nombre. Réappliquer lorsque de nouveaux insectes sont détectés.									
	ND	Biopesticides	Beauveria bassiana souche ANT-03	BIOTITAN WP	400 à 800 g/100 L d'eau	ND	5	4 h	-			0	-	-			-	NA	Ne pas mélanger avec un fongicide. Si un fongicide doit être utilisé, assurer l'application du fongicide au moins 4 jours avant l'application de BioTitan WP ou au moins 2 jours après l'application de BioTitan WP.										
Ver gris	3A	Pyréthinoïdes de synthèse	Cyperméthrine	UP-CYDE 2,5 EC	285 ml	221	184	12 h	21			-	-	-			A, CD, T	1	Non systémique. Agit par contact et ingestion, activité larvicide. Ne pas appliquer le produit en terres noires. Ne supprime pas les VG grimpants. Appliquer dès l'apparition des VG ou dès les premiers signes de leur présence.										
				SHIP 250 EC					-						-			A, CD	2-4 (VF)	Agit par contact et ingestion. Persistance d'action de 15 à 20 jours. Supprime seulement les ver gris aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent. Traiter le soir ou la nuit, par temps chaud et humide pour un maximum d'efficacité. Ne pas remuer la surface du sol dans les 5 jours après le traitement.									
			Perméthrine	AMBUSH 500EC	140 à 300 ml (VF)	180-390 ml (VF)	196	12 h	7	3	-	Bok-choï : 3 Brocoli chinois : 7	-	-															
				POUNCE 384 EC	7				3	-	-			-															
	5	Spinosynes	Spinosad	SCORPIO	25-50 kg	2	73	ND	Tout le groupe 5 (4-13B et 5-13) : 3						3			-	3	Non systémique. Essentiellement larvicide, actif par ingestion et contact.									
	28	Diamides	Chlorantraniliprole	CORAGEN	Ver-gris noir : 250 ml Ver-gris panaché : 250-375 ml	4	91	12 h	Tout le groupe 5* : 3						1			CCF, CD	4	*Groupe 5 : ver-gris noir seulement. Non systémique. Efficace sur tous les stades larvaires et sur les œufs des lépidoptères. Persistance d'action de 7 à 14 jours selon le ravageur. Ne pas effectuer d'application pour une période minimale de 60 jours après un traitement avec n'importe quel insecticide de groupe 28, peu importe le mode d'application.									
				CORAGEN MAX					-						-														
			Cyantraniliprole	EXIREL	500-750 ml	92	12 h	Tout le groupe 5 : 1						7			A, CCF, CD, P	4	Activité larvicide. Ne pas effectuer d'autres applications pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.										
	28/3	Diamides/Pyréthinoïdes de synthèse	Chlorantraniliprole/lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS	500 ml	341	181	Dépistage : 6 jours Désherbage : 7 jours Récolte mécanique : 3	Tout le sous-groupe 5A Récolte manuelle : 8 Récolte mécanique : 3						-			T	3	Chlorantraniliprole : agit comme ovicide, ovo-larvicide et larvicide. Lambda-cyhalothrine : agit par contact et ingestion. Persistance d'action de l'ordre de 3 à 4 semaines, même en conditions chaudes et venteuses. Non systémique. Appliquer sur de petites plantes. Ne pas faire d'application foliaire pour une période minimale de 60 jours après un traitement au sillon, au sol ou après la plantation avec des semences traitées avec un insecticide du groupe 28.									

1. Attention : La dose et le mode d'application peuvent varier contre les autres ravageurs pour lesquels le produit est homologué.